

Monographie de Sailhan

Sailhan est un petit village du département des Hautes-Pyrénées, faisant partie du canton de Vielle-Aure et situé sur la rive droite de la Neste.

Il est borné au nord par les territoires des communes de Bourisp et de Vielle, à l'est par le territoire d'Estensan, au sud par celui d'Ens et à l'ouest par celui de Saint-Lary. L'étendue de ses propriétés est d'environ 258 hectares appartenant en propre soit aux habitants, soit à la commune. Celle-ci possède en outre une contenance de 2167 hectares 54, constituant la partie montagnaise proprement dite, dans l'indivision avec Saint-Lary et figurant au plan cadastral de cette dernière commune.

Sailhan est à 2 km de son chef-lieu de canton, à 55 km de son chef-lieu d'arrondissement qu'est Bagnères, et à 65 km de Tarbes.

Agréablement placé sur une faible hauteur qui domine bien la plus grande partie de la vallée, le terrain est en pente assez faible, et les propriétés sont le plus souvent terminées par des haies ou par des murs destinés à arrêter les éboulements. Les terrains situés au levant, sont en pente plus légèrement inclinées et forment les meilleures propriétés du village.

Quant à la partie montagnaise, elle est ainsi que nous l'avons vu plus haut, d'une étendue considérable et elle est située dans le Rioumajou.

Le Rioumajou est une charmante vallée au sud-est de Tramezaygues et à environ 5 km de Sailhan. Peu de pays sont plus agréables. Encaissée entre 2 montagnes, cette gorge, à son entrée, est sombre et comme fermée. Au point où elle commence à s'élargir, un bruit effrayant se fait entendre : c'est la première cascade du pays. Elle semble exciter le voyageur à continuer sa route et à visiter les curiosités de la région. Sur un parcours de 2 km environ, la gorge très serrée se continue entre une belle sapinière à droite, et, à gauche, des rochers à pic entourés de prairies appartenant à quelques habitants de Sailhan et qui apparaissent comme suspendues sur des précipices.

Par instant, le Rioumajou, trop serré, mugit dans son lit trop étroit. De temps à autre, il franchit un précipice que lui-même a creusé. On est tout heureux de voir ces nombreuses cascadelles, ou plutôt de les entendre, car le plus souvent la gorge est si étroite et si profonde à la fois que le vertige saisit l'imprudent qui veut satisfaire sa curiosité.

Bientôt on arrive à un point où les montagnes s'éloignent. Le ruisseau serpente alors, paisible et limpide, à travers de vastes pelouses où les troupeaux du pays bondissent pendant la belle saison. A la vallée principale, se rattachent à droite et à gauche des vallons divers : les uns bas et couverts d'une végétation abondante, les autres perchés près de la cime des montagnes, encombrés par des moraines ou richement gazonnés.

Bien couvert de riches étrangers viennent s'installer pour plusieurs semaines dans le Rioumajou, soit comme disciples de Saint-Hubert, soit comme paysagistes. Ils acceptent de bonne grâce les inconvénients d'une installation rustique tout à fait primitive, à moins qu'ils ne puissent loger dans une charmante maisonnette appartenant à monsieur Soulé de Sailhan. Au fond du Rioumajou, se trouve encore un hospice qui fut incendié en 1794 par les espagnols et reconstruit en 1800. C'est un établissement de refuge pour les voyageurs et situé à l'entrée du port. Le voyageur peut y trouver les agréments d'un repas frugal joint au plaisir que procure un paysage charmant. On ne quitte pas le Rioumajou sans regret et surtout sans former le projet d'y revenir.

La nature des roches est plus souvent schisteuse que graniteuse. Il y a également du calcaire, mais en plus petite quantité. On trouve dans certains endroits, au quartier Pount-Debat, par exemple, des grottes profondes qui n'ont jamais été visitées. A leur entrée on remarque de beaux échantillons de stalactites et de stalagmites.

La constitution géologique sur sol semble révéler l'existence, sur divers points du territoire communal, de gîtes métalliques. Des fouilles destinées à rechercher ces gîtes ont été tentées à différentes reprises et elles n'ont jamais donné de résultats satisfaisants.

S'il faut en croire la tradition, les romains, longtemps avant notre ère, auraient exploité au quartier Coudère, des mines d'or et d'argent. Le sol ondulé, à enfoncement multiple et rapprochés, semble en effet, prouver que ce terrain a été fouillé dans tous les sens. On y voit même des excavations profondes qui n'ont jamais été explorées et que l'on croit aboutir à des galeries souterraines.

La partie est du territoire est traversée par la Mousquère, affluent de la rive droite de la Neste. Son débit moyen est d'environ 4 000 litres par minute et son cours qui peut être évalué à 15 km, est étroitement encaissé dans la partie moyenne de sa longueur, entre des roches à pics qui atteignent parfois 15 mètres de hauteur. Aussi les habitants de Sailhan n'ont-ils point à redouter ses crues parfois si redoutables pour les propriétaires de Bourisp. A la fonte des neiges, et par suite de pluies torrentielles, le petit cours d'eau, tranquille ordinairement, sait quelquefois se changer en torrent impétueux et de venir alors inquiétant. Son cours rapide ne lui laisse point déposer les nombreux matériaux qu'il entraîne depuis sa source et arrivé dans la plaine, son lit trop peu profond et étroit, ne peut plus contenir l'immense volume d'eau qui va porter la dévastation à travers les belles prairies naturelles de ses 2 rives et surtout de celles de la rive droite.

Dans nos montagnes, l'eau de source est pour ainsi dire seule connue et elle est toujours potable. Nous trouvons même dans les parties les plus élevées, à environ 2000 mètres d'altitude, de nombreuses sources d'eau ferrugineuse seulement connues des pâtres et de quelques habitants de la vallée qui à la belle saison vont en faire un usage salubre. Sailhan est situé à 943 mètres d'altitude. Son climat, toujours sain, est très rude pendant plusieurs mois. Le reste de l'année, il est tempéré, à l'exception de quelques chaleurs accablantes que nous avons le courant de l'été. Les vents dominants sont ceux du nord-ouest, secs et froids, et de sud-ouest. Ces derniers souvent chauds, nous amènent presque toujours une pluie douce et bienfaisante. La pluie tombe surtout en automne et au printemps. Pendant l'été, nous avons des orages qui sont rarement violents ; ils ne sont jamais accompagnés de grêle. La tranchée annuelle de pluie est en moyenne de 1 mètre. La température moyenne de l'hiver est de 5°C avec des extrêmes de - 11°C ; la température moyenne de l'été est de 16°C, avec des extrêmes de 25°C.

Grâce à sa situation très avantageuse sur un petit mamelon, le village de Sailhan est très sain ; l'on voit bien rarement des maladies épidémiques y faire leur apparition. Sous le rapport de l'habitation, on pourrait et on devrait même y apporter beaucoup d'améliorations.

Le chiffre de la population de Sailhan , d'après le recensement de 1886, est de 240 habitants, celui de 1881 était de 257 et remontons un peu plus haut, en 1866 nous trouvons qu'il était de 349. Nous voyons donc en comparant ces chiffres, que la population tend à diminuer d'une manière bien sensible. A cela plusieurs causes contribuent et la principale est la petite aisance et même pouvons-nous dire la gêne dans laquelle se trouve la majeure partie des

familles. Les garçons et les filles, à peine en âge de gagner leur vie, émigrent vers les principales villes de France où ils croient trouver une vie plus douce, plus remplie d'agrément et un travail plus rémunérateur. Certains jeunes gens, restent-ils auprès des parents jusqu'au jour où la loi militaire les appelle sous les drapeaux, quelques uns seulement reviennent prendre la charrue une fois la dette sacrée payée ; les autres cherchent à entrer dans une administration : les uns s'en vont dans l'octroi d'une ville, les autres dans la douane ou dans la gendarmerie.

La population de Sailhan, quoique agglomérée, peut se diviser en 4 secteurs qui sont : la section dite « fond du village », comptant 70 habitants et 20 feux ; la section de « la fontaine » ayant 47 habitants et 12 feux ; celle de « La Place et rue Bouarat » 77 habitants et 18 feux et enfin, la section du « Haut du village » comptant 46 habitants et 12 feux. D'où un total de 240 habitants et de 62 feux.

En 1790, nous avons trouvé que le nombre d'habitants était de 200 et qu'il y avait alors 40 feux seulement.

La commune est administrée par un conseil municipal composé de 10 membres parmi lesquels sont élus le maire et son adjoint. Les électeurs sont au nombre de 89. Il y a un garde-champêtre et un valet commun. Les autres fonctionnaires sont : le curé qui est naturellement chargé du service du culte catholique seul connu dans la paroisse, l'instituteur communal et l'institutrice communale.

Le percepteur de la réunion de Vielle-Aure est chargé du recouvrement des impôts ainsi que du service de la recette municipale pour lequel il perçoit une remise annuelle de 298 francs.

Le bureau des Postes et télégraphes de Vielle-Aure, est chargé de la distribution des correspondances et des dépêches. Il se fait 2 levées par jour à environ 1h d'intervalle : la première vers 8h du matin et la seconde au retour du facteur d'Ens.

La valeur du centime pour 1885 était de 7F17, et pour 1886 de 7F23.

Les revenus communaux ont été en 1885, de 3F270, et en 1886 de 2F879. Ils proviennent du produit de la vente des coupes ordinaires de bois, de la vente des herbages excédants faite à des espagnols qui conduisent dans nos montagnes des troupeaux de bêtes à laine et du prix de ferme de l'hospice de Rioumajou.

Les productions de Sailhan ne sont pas bien nombreuses quoique certaines améliorations se soient produites à la longue. Il y a peu de temps de cela, on ne connaissait que le seigle, l'orge et le sarrasin. Le terrain se divisait chaque année en 3 parties et chacune recevait l'une de ces 3 semences. De nos jours, le nombre des productions a augmenté et nous pouvons ajouter qu'aucune n'arrive à donner une bonne moyenne, à l'exception du sarrasin qui parfois a un rendement supportable. Les longs mois de l'hiver pendant lesquels les récoltes sont ensevelies sous des poids énormes de neige, et souvent aussi les mauvaises conditions dans lesquelles se font les semailles, ne sont pas étrangers à ce résultat. Nos cultivateurs devraient développer la culture du froment, une des céréales qui résiste le mieux à ces diverses intempéries et dont le rendement est généralement satisfaisant. C'est à peine cependant si dans tout le village on en récolte 400 hectares, tandis que la production du blé est du triple, environ 1200 hectolitres.

Les autres céréales que l'on cultive sont : le sarrasin, dont on récolte environ 120 hectolitres, l'orge, 50 hectolitres, l'avoine, 15 hectolitres, le maïs, 80 hectolitres. Avec cette dernière céréale on fait venir des haricots : environ 20 hectolitres. Ce qui fait que la même terre donne 2 récoltes à la fois. On cultive aussi des fèves (15 hectolitres) et des pois (15 hectolitres).

On voit également du chanvre et du lin mais en petite quantité.

La récolte des pommes de terre est d'environ 2 500 hectolitres. La culture principale est, sans contredit, celle des fourrages dont on récolte environ 3 000 quintaux métriques et 2 000 quintaux métriques de paille.

Ainsi que nous venons de la voir, le revenu principal de nos propriétaires ne peut être ni le blé ni les cultures industrielles, mais bien celui qu'ils retirent de l'élevage du bétail ; par conséquent, leur principal objectif est et doit être la culture des fourrages.

Nos cultivateurs l'ont si bien compris qu'ils semblent aujourd'hui pousser tous leurs efforts à l'augmentation de la quantité du fourrage, et à cet effet ils créent des prairies artificielles et ensemencent leurs terres en trèfle rouge et en vesce. Les 2 dernières plantes sont loin d'épuiser le sol comme les céréales ; bien au contraire, on les fait souvent servir d'engrais. Quant aux prairies proprement dites, où l'on fait 2 coupes de fourrage tous les ans, il est malheureux de constater que quelques-unes, sises au levant du village, auraient besoin de drainage et de défonçages sérieux et que sous ce rapport on ne fait rien ou presque rien. Les autres sont généralement l'objet de soins nombreux et bien dirigés et leur production couronne largement le travail de nos cultivateurs. Aussi, cela leur a permis d'augmenter la population animale d'une manière bien sensible. Aujourd'hui on compte plus de 500 bêtes à cornes tandis qu'en 1790 il y en avait à peine 265.

Dans notre région, on tient encore aux vieilles habitudes et tous les procédés de culture se ressentent malheureusement de cette funeste routine.

Aussi rien, ou à peu près, n'a transpiré du nouvel outillage qui se crée journellement pour les travaux de la campagne. C'est à peine si un seul propriétaire a fait acquisition pour son compte personnel d'une batteuse mécanique. Les ventilateurs, les charrues en fer, quelques fourches également en fer sont aussi adoptés et tout le nouveau est là.

Il est vrai de dire que ces machines qui font le travail si vite et si bien sont d'un emploi par trop difficile, sinon quelquefois impossible par nos terrains en pente, et leur achat est malheureusement hors de la portée des maigres bourses de nos cultivateurs. Et puis encore la propriété est morcelée à l'infini et les grands propriétaires, eux seuls qui pourraient venir en aide aux petits et faire en grand la culture de leurs terres, ne se rencontrent pas ici. Les procédés de culture se ressentent donc de cet état de choses, aussi restent-ils à l'état rudimentaire et ne présentent rien de particulier à signaler.

L'étendu des bois et forêts de la commune de Sailhan est d'environ 1318 hectares et sont dans l'indivision avec Saint-Lary. Ces biens furent donnés aux habitants des 2 communes par Jean V, comte d'Armagnac suivant acte du 27 avril 1457, sous certaines conditions, notamment l'obligation de construire et d'entretenir l'hospice et d'établir le chemin de la gorge de Rioumajou.

Les forêts sont peuplées en majeure partie d'une futaie de sapins et de pins sylvestres en mélange. Il y a également, mais en plus petite quantité, des hêtres, des boulots et des chênes. Parmi les arbustes, on trouve abondamment des buis, des noisetiers, des genévriers, etc.

Nos propriétaires sont bien loin d'être partisans de reboisement. Tout d'abord ils prétendent, avec raison, que nos montagnes ne sont point sujettes à des éboulements et aussi qu'il serait leur ruine complète. Les quartiers où seraient faites les nouvelles plantations devraient naturellement être prohibés avec bestiaux qui sont notre unique ressource. Ce ne serait donc que de nouveaux quartiers en défends, qui viendraient s'ajouter aux autres déjà trop nombreux.

D'ailleurs, nos montagnes sont assez peuplées et les seules parties qui pourraient être soumises au reboisement, sont d'abord les sommets élevés des pics où la végétation est fort lente et souvent nulle ; ensuite les collines, par où descendent tous les ans, à l'époque du dégel, de nombreuses avalanches entraînant tout ce qui se trouve sur leur passage. Ici donc je crois qu'il est inutile de songer à aucune entreprise de ce genre.

La commune de Sailhan met annuellement en vente 3 ou 4 coupes de bois dont le produit sert à alimenter la caisse municipale. Les habitants retirent aussi des forêts une quantité considérable de bois de chauffage qui leur est indispensable pour passer les longs mois de l'hiver, toujours rigoureux dans notre région.

Parmi les 1318 hectares de forêts que possèdent les communes de Saint-Lary et de Sailhan, 1221 sont soumis au régime forestier, régime qui passe, à tort ou à raison, aux yeux des habitants, comme étant très despotiques.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, l'élevage constitue la principale ressource de nos paysans et en outre des prairies artificielles et des prairies proprement dites, il y a d'immenses surfaces gazonnées qui se partagent les hauteurs et arrivent jusqu'aux sommets des pics : on les appelle pâturages. Ils sont exploités pendant toute la belle saison. Le bétail les parcourt, abandonné plus ou moins à lui-même. C'est un grand avantage pour nos habitants qui n'ont presque pas à s'occuper de leurs animaux durant ce temps et qui ne doivent s'inquiéter de s'approvisionner que pour environ 6 mois.

L'élevage est ainsi favorisé et il se compose surtout de bêtes à cornes, de bêtes à laine et de juments poulinières.

Il faut avouer qu'on laisse la race bovine dégénérer à vue d'œil, bientôt on ne trouvera plus de spécimens de cette belle race de la vallée d'Aure, si appréciée par ses éminentes qualités. On ne s'inquiète nullement du choix des taureaux pour la reproduction, et l'agriculteur aurait tout intérêt à opérer de temps à autre des croisements avec des races qui ont de grandes relations avec la nôtre et qui se font remarquer par des qualités spéciales : plus forte de taille, plus d'abondance dans le lait.

Pour l'espèce ovine, elle n'est pas si bien représentée qu'autrefois. La soumission au régime forestier n'a pas été étrangère à cette diminution.

L'espèce chevaline, à l'opposé de l'espèce ovine, tend à augmenter. On s'occupe surtout de l'élevage de la jument au point de vue de la production des mules. Celles-ci demandent moins de soin et on les vend plus jeunes que les chevaux et les pouliches, et puis elles sont l'objet d'un commerce important avec l'Espagne.

Le territoire de Sailhan n'est pas à proprement parler bien giboyeux. C'est à peine si on trouve à l'ouverture de la chasse, quelques cailles, parfois aussi des râles, quelques perdrix rouges et aussi quelques lièvres. Ces derniers sont presque tous détruits en temps de neige par les braconniers qui les chassent à la piste et en font des razzias complètes. Aussi, le temps n'est pas loin où l'on entendra plus parler de cette espèce de gibier et tout semble s'y prêter. D'abord les renards qui abondent et qu'on ne détruit plus, ensuite personne ne s'occupe du braconnage.

Sur la haute montagne, on trouve des lagopèdes, des perdrix grises et des coqs de bruyère. C'est là aussi, dans ces vals solitaires, que l'agile isard se rencontre isolé ou par troupes. On le rencontrerait assez souvent s'il n'était constamment chassé par les braconniers du pays, de hardis montagnards qu'aucun danger n'arrête, qui le poursuivent jusque sur les cimes les plus élevées et en font quelquefois des hécatombes. Ils sont toujours sûrs de ne pas être inquiétés.

On rencontre également dans nos montagnes l'ours brun des Pyrénées, qui cependant devient de plus en plus rare.

Les seules usines qui existent à Sailhan sont une scierie et un moulin situés sur la Mousquère, à environ 200 mètres du village et elles sont dans l'indivision avec Estensan. La commune de Sailhan jouit des 2 tiers et celle d'Estensan de l'autre tiers. Ces usines furent achetées en 1692 à noble Antoine d'Arrous, seigneur d'Estensan, moyennant la somme de 350 livres, payables en 4 années, au 1^{er} octobre. Le moulin, réparé à neuf en 1763, n'a pas toujours appartenu aux communes, car nous trouvons qu'en 1813 il fut acheté à la caisse d'amortissement, au prix de 750 francs par 48 habitants de Sailhan et 16 d'Estensan. Sur le chapiteau de la porte d'entrée, on remarque certaine inscription hiéroglyphique qui n'a jamais pu être déchiffrée.

Les voies de communications reliant les divers villages et parcourant les propriétés sont suffisantes et facilitent énormément l'exploitation agricole.

Les principales sont : la route de Sailhan à Bourisp, ouverte en 1872 et 1873, et qui a une longueur d'environ 2 km. Signalons en passant la lugubre découverte qui fut faite lors de sa construction. A environ 200 mètres du village, on découvrit des caveaux en dalles renfermant des ossements humains et on y trouva même quelques pièces de menue monnaie. Il est à supposer que si des fouilles étaient faites sur la partie formant le talus supérieur de la route, on ferait d'autres découvertes du même genre. Des renseignements que nous avons recueillis, on ne saurait préciser à quelle époque remontent ces tombeaux. L'embranchement de Sailhan à Saint-Lary aboutissant à la route nationale, construit en 1860 et 1861, d'une longueur d'environ 2 km, sert presque exclusivement à l'exploitation des forêts communales de Rioumajou.

En outre, il y a le chemin d'intérêt commun, n°42, qui sert à l'exploitation de toutes les propriétés sises au levant du village et où va bientôt venir aboutir la route d'Estensan à Sailhan, actuellement en voie de construction.

Les moyens de communication avec le chef-lieu du canton qui est à 2 km seulement, sont très faciles. Il n'en est pas de même avec le chef-lieu d'arrondissement avec lequel il n'existe pas de moyens de transport direct. Les habitants de cette commune, qui sont obligés de s'y rendre, doivent passer par le chef-lieu du département et doublent ainsi les distances et les dépenses. Avec le chef-lieu du département, le transport des voyageurs se fait de Vielle-Aure à la gare de Lannemezan par des diligences dont le matériel et l'installation ne font pas toujours l'agrément de celui qui ne peut s'empêcher d'y avoir recours.

Le commerce local, exception faite de la vente du bétail que l'on élève, est insignifiant.

Signalons cependant plusieurs propriétaires qui à la fin de l'automne achètent des mules et des mulets qu'ils revendent 6 ou 7 mois après aux espagnols.

Le système métrique qui a fait disparaître les nombreux inconvénients des anciennes mesures, n'est pas encore toujours appliqué. Ainsi pour les longueurs on fait souvent usage de la canne, de l'empan et du pouce ; pour les surfaces, on prend pour unité la couperade, qui vaut 1 are 82 centiares et la pugnère qui en est la 16^e partie. Pour mesurer les céréales, on se sert du coupeau, de l'aymio et du quart. Enfin, pour les poids, on compte par quintaux de 50 kg, par livre et par once. Une once est la 16^e partie de la livre.

Nous ne saurions donner l'**étymologie** même probable de Sailhan, à moins toutefois que par la situation saillante du village sur une éminence arrondie, le mot saillant ne soit devenu Sailhan.

L'histoire de la commune de Sailhan se trouve mêlée à celle des autres communes de la vallée d'Aure, histoire que nous allons résumer.

Avant l'invasion romaine, le pays Daure ou d'Aure, c'est-à-dire le territoire compris entre Rebouc et la frontière espagnole, était habité par une peuplade celtibérique qui formait une république indépendante. Les braves guerriers de ce pays vivaient libres, errant dans les vastes forêts inconnues, nourris ou dévorés par les bêtes féroces qui les harcelaient sur leur passage. L'amour de leur patrie les rassemblait toujours pour s'aimer et se secourir en frères quand un danger quelconque les menaçait. Protégés par les montagnes dont ils barraient facilement les défilés et les passages, ils se maintinrent dans une sorte d'indépendance sauvage pendant la période gallo-romaine. Aussi, le régime féodal fut totalement inconnu dans la vallée d'Aure, où chaque habitant était son propre seigneur, sous les regards d'un chef chargé de le protéger et de le défendre. Les arabes firent de nombreuses incursions dans le pays d'Aure et le dévastèrent pendant de longues années. Enfin, aidés par les peuples voisins et par quelques vaillants hommes de guerre, les aurois exterminèrent leurs farouches ennemis entre Vielle et Tramezaygues et à Cadéac, au lieu appelé Camp Bataillé. Dans ce dernier combat, les chevaliers de Sailhan se distinguèrent d'une manière particulière. Sancho Abarca, roi d'Aragon, sollicité par des habitants de Vielle, qui furent délégués pour aller implorer son appui contre les infidèles, vint lui-même au secours de ses bons voisins, escortés des *ricos hombres*.

C'est de cette époque que dataient les châteaux de Bazus, de Grézian, d'Estensan, de Bourisp et autres. Entre Guchen et ancizan, Sancho Abarca fit même construire un château qui porta longtemps son nom.

Reconnaissants envers ce puissant protecteur, les habitants de la vallée le choisirent pour leur seigneur. Son fils Ramire hérita de la souveraineté des vallées de Neste, Barousse et Magnoac, qui formèrent avec celle d'Aure, le Pays des Quatre vallées (1067). Ses successeurs prirent le titre de comte de Labarthe. Longtemps après, Jean de Labarthe étant mort sans enfant, la seigneurie des Quatre vallées fut léguée à Bernard d'Armagnac. A l'extinction de cette dernière famille, les habitants des Quatre Vallées se donnèrent volontairement à la Couronne de France, sous Louis XI, vers 1473, sous la condition de garder leur pays avec une entière immunité des droits, redevances, frais ordinaires et extraordinaires, etc. Ils s'engageaient seulement à payer 941 livres d'abonnement fixe. L'entretien de leurs places fortes et la garde de leur pays, étaient également à leur charge. Nous pouvons voir par là qu'ils n'étaient pas de la classe des vaincus qui subissent la loi du vainqueur. Leurs franchises et leurs usages leur furent toujours conservés par tous les rois depuis Louis XI, ainsi que cela se démontre par des lettres patentes de chacun d'eux et dont la dernière est de Louis XV (1708). Ils en firent le sacrifice dans la mémorable nuit du 4 août, sur l'autel de la grande Patrie.

Les documents nous faisant défaut, il n'est guère facile de constituer l'histoire municipale de Sailhan. Tout ce que nous pouvons faire, c'est donner quelques notes historiques que nous avons trouvées en furetant les rares paperasses qui ont été à notre disposition.

Procédons par ordre chronologique :

- 18 juin 1543, sous les règnes de François 1^{er} et de Charles Quint, par le traité de Lies et Passeries, les habitants des vallées d'Aure, Louron et Barège (France), et ceux de

Gistau, Viebre, Poertolos et Broto (Espagne) furent autorisés à commercer librement entre eux, notamment à envoyer réciproquement leurs bestiaux pacager dans leurs montagnes respectives, sans payer autre charge que la valeur des herbages.

- 1695, la communauté payait 20 livres pour l'entretien du soldat de la milice.
Au XVII^e siècle, la commune de Sailhan payait la dîme des montagnes (16 livres 5 sous) à Monsieur le curé de Bourisp avec lequel elle eut même un procès en 1701.
Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, des troupes françaises campèrent sur le territoire de Sailhan et la communauté fut mise à contribution pour leurs approvisionnements. On a trouvé en construisant le chemin de la gorge de Rioumajou, entre le ravin de Lasserre et le Pont-haut, 25 créneaux distants de 2 mètres l'un de l'autre et tous d'égale hauteur. Ce qui semblerait démontrer que les soldats français se tenaient dans une tranchée derrière les créneaux pour se préserver contre le feu de l'ennemi.
Au fond de la forêt de la Pierre, on remarque des genévriers disposés en quinconce et l'on croit qu'ils ont été plantés là pour indiquer la sépulture des soldats tués pendant la guerre de la Succession d'Espagne.
- 1719, les communautés de Sailhan et de Saint-Lary se voient forcés pour subvenir à l'extrême misère des particuliers, aux tailles et autres impositions royales de faire vente de la forêt de la Pierre, pour la somme de 325 livres, 30 pots de vin et la jouissance de la scierie de Fleurance (elle n'existe plus). La durée de la vente était de 6 ans et l'exploitation à la fantaisie de l'acquéreur.
- Avant 1789, la municipalité de Sailhan comprenait 2 consuls et un vice-consul élus tous les ans par les jurés de la communauté, formant la plus grande et saine partie des habitants. Le collecteur, pour la levée des impositions, était également nommé tous les ans.
- En 1790, la municipalité comprend les officiers municipaux suivants, élus par les citoyens actifs de la communauté : le maire, 2 officiers municipaux, un procureur de la commune, 6 notables et 1 secrétaire.
- 23 avril 1790 : les citoyens actifs de Sailhan réunis sur la place publique prêtent serment entre les mains du maire, de maintenir dans la mesure de leur pouvoir, la constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la loi et au Roy.
- 24 juin 1790, la garde nationale composée à Sailhan de 50 hommes, se réunit pour déléguer 3 hommes chargés de se rendre au chef-lieu du district, pour députer à Paris des représentants, à l'effet de prêter leur serment fédératif et fraternel avec toutes les gardes nationales de France. Allèrent à Auch Bertrand Sarrieu capitaine, Verdié Lieutenant, et Bonarat caporal.
- 14 juillet 1790 : Peyrès, curé, Seignan son vicaire et tous les citoyens actifs, prêtèrent serment d'être fidèles à la Nation, à la loi et au Roy et de soutenir de toutes leurs forces la constitution du royaume et la constitution civile du clergé.
- 1792 : le conseil jugeant certaines contraventions condamna le nommé Fo, dit Bataille, pour vol de chou dans un jardin, pendant la nuit, à 3 jours de détention dans la maison de force la plus rapprochée. 4 soldats furent envoyés pour le conduire à Tramezaygues.

A ce sujet, il faut ajouter que la communauté était obligée de faire garder pendant 40 jours, concurremment avec les autres communes qui composaient la châtellenie de Tramezaygues, le château de ce lieu quand il y avait des prisonniers prévenus de crime capital.

- 18 thermidor, An III : quoi que la paix fut signée avec l'Espagne, une bande de 200 blanquillos (soldats espagnols), commandés par un officier, surprisent dès l'aube les avant-postes des chasseurs de montagne établis à Fredancon, quartier de Rioumajou. Ils tuèrent et blessèrent plusieurs de nos soldats et enlevèrent tous les bestiaux parqués dans les environs. Une députation fut envoyée à Madrid par les habitants de Sailhan, Saint-Lary et Bourisp, propriétaires des bestiaux pour demander justice contre cet acte de vandalisme. Mais cette démarche ne produisit aucun bon résultat.
- Disons maintenant 2 mots des contributions qui pesaient autrefois sur la communauté. D'après la reconnaissance de 1667, les habitants ou forains possédaient 519 moyade de terre culte (la moyade ou journal était imposée à raison de 6 deniers) qui valaient pour le Roy 12 livres, 19 sous, 6 deniers. Sur ce total, il en était distrait 1 livre, 18 sous, 12 deniers en faveur du seigneur d'Estensan qui avait en outre un droit de passage important à travers les propriétés de Sailhan. Roucaud notaire et avocat, demeurant à Guchan, fut pendant de longues années sous-fermier de la vallée d'Aure et fit peser tout le temps sur ses pauvres habitants une puissance autoritaire et tyrannique. Pour ce qui concerne la commune de Sailhan, nous trouvons dans un procès mémorable qui fut intenté à cet homme « sans foi ni conscience » la déclaration suivante :

« Cette communauté offrirait des découvertes plus accablantes si le zèle de Verdié, 1^{er} consul, n'était ralenti par votre liaison réciproque et par les insinuations de son fils, votre commis, dans vos opérations de commerce ; mais si jamais cette vallée est affranchie des maux que nos emplois peuvent lui faire, elle ne laissera pas ignorer ceux dont vous l'avez accablé avec une dureté qu'il faut voir pour s'en persuader l'excès. »

L'idiome local est le patois de la vallée. Il se compose de mots gaulois, grecs, latins, arabes, anglais, espagnols et surtout français.

Les mœurs étaient autrefois d'une grande simplicité à Sailhan. Les gens s'y distinguaient par la sobriété, l'énergie, l'économie, l'amour du travail, le désintéressement et la loyauté. Il est à regretter qu'aujourd'hui l'on soit obligé d'avouer qu'il y a un peu de relâchement ; toutes ces bonnes qualités ne se retrouvent plus aussi intactes dans la majorité des habitants.

Mentionnons un funeste penchant pour le tabac et la dépense.

Le culte catholique est le seul pratiqué à Sailhan. Son établissement dans cette commune date d'une époque reculée qu'on ne peut préciser faute de documents. Puisqu'il est impossible de reconstituer les annales paroissiales, nous allons pour ??? à l'étude des mœurs, caractériser la population par quelques mots sur la manière dont elle remplit ses devoirs religieux. Il est visible que la ferveur d'autrefois n'existe plus qu'en apparence ; les pratiques religieuses ne sont aujourd'hui généralement qu'un trompe-l'œil, affaire d'habitude, d'hypocrisie ou de respect humain. Nulle trace maintenant de ce zèle fiévreux que nos pères mettaient dans la pratique de leurs devoirs religieux qu'ils remplissaient avant tant de conviction, d'ardeur et même d'enthousiasme.

Sous le rapport des costumes, on ne peut dire que les habitants se soient éloignés de la simplicité des ancêtres. Les hommes portent en hiver un béret ou une casquette, un tricot blanc, un gilet, un pantalon, un veston en drap du pays appelé burel et un chapeau le dimanche, mais bien rarement.

Pour les femmes, l'hiver ramène toujours une robe de bure grise souvent avec des raies châtain clair. Elles mettent en guise de fichu un mouchoir qu'elles passent sur les épaules pour le croiser sur la poitrine. Ajoutons 2 mouchoirs serrés autour de la tête. Le premier plié en triangle vient effleurer le front, va se croiser près de la nuque et se noue sur la tête. Le second jeté sur l'autre comme un voile triangulaire, se noue sous le menton en forme de jugulaire. Pour aller aux offices, elles ajoutent à leur toilette habituelle une sorte de capulet, un sac cousu de 2 côtés contigus.

Disons tout de suite qu'on ne pêche pas ici par des exagérations de toilette et que c'est le contraire qui a lieu.

L'alimentation est tout à fait frugale et souvent même insuffisante. Dans les ménages à peu près aisés, on tue un cochon en plein hiver et rarement 2. Parfois aussi 1 ou plusieurs brebis qu'on sale à la fin de l'automne. On ne va à la boucherie qu'à l'occasion de la fête locale, et encore !...

Les familles pauvres ne peuvent même pas tuer tous les ans un petit cochon. Dès lors, jamais de viande, seulement du pain de seigle, un mauvais bouillon, une maigre garbure le matin, un peu de pâte et de lait ou encore des pommes de terre le soir. En un mot, la misère ou quelque chose s'y rapprochant. Du vin dans les familles, on n'en boit qu'à l'époque des grands travaux, ou dans les grandes occasions, fort rares d'ailleurs.

Les archives communales ne renferment rien d'intéressant, si ce n'est le titre de donation des montagnes par Jean V, comte d'Armagnac. Les vieux titres ont été égarés ou emportés par Monsieur l'archiviste du département.

Nous ne connaissons ni ouvrage ni monographie concernant la commune de Sailhan.

Enseignement

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu constituer l'histoire de l'enseignement. Ce que nous avons remarqué c'est que depuis plusieurs siècles les syndics, jurats et consuls savaient seuls lire et écrire. On voit aussi des signatures mal faites de quelques habitants, mais elles sont fort rares.

Les seuls instituteurs du peuple étaient alors les prêtres qui enseignaient plutôt à prier qu'à lire et à écrire. C'est dans leurs presbytères qu'ils réunissaient leurs élèves pendant la mauvaise saison seulement.

Quelques années avant 1820, les enfants de Sailhan allaient à l'école à Bourisp chez un certain Canouilh, chirurgien, dont le souvenir seul de sa brutalité est resté toujours gravé dans la mémoire de quelques vieillards.

En 1820, un jeune homme de la commune alla se faire recevoir instituteur à Pau et immédiatement après il vint s'installer à Sailhan où il resta quelques années seulement, payé par les habitants qui lui assuraient un traitement fort minime. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, il y a eu régulièrement un instituteur à Sailhan et même à plusieurs reprises des institutrices sont venues y ouvrir une école libre. A partir de 1870, l'institutrice est communale.

La maison d'école, située presque à l'extrémité est du village, a été construite en 1847. Au rez-de-chaussée est l'école des filles, et au premier l'école des garçons. L'installation de cette dernière ne laisse rien à désirer. L'air et la lumière entrent dans la salle par 4 fenêtres, dont 2 au nord et 2 au sud. Elle est également assez vaste. On ne peut pas en dire autant de l'école des filles où il n'y a qu'une seule fenêtre. Une seconde du côté nord serait de toute nécessité.

La fréquentation scolaire est bien loin d'être régulière. Elle ne laisserait pas tant à désirer si la loi sur l'obligation était rigoureusement appliquée, mais les parents voyant qu'aucune sanction n'est donnée à cette loi attendue si impatiemment, ont le tort de sacrifier l'instruction de leurs enfants à leurs intérêts personnels. Tout le monde ayant du bétail, on retire les enfants de l'école dès les premiers jours du printemps pour aller le garder. Pendant l'hiver même, les propriétaires ayant des brebis, n'envoient leurs enfants à l'école que fort rarement. En un mot, c'est le présent qui préoccupe et non l'avenir.

L'instruction est assez répandue parmi les hommes, mais elle est très élémentaire. Savoir lire et écrire constitue toute la science de la majeure partie.

Le niveau d'instruction chez les femmes est bien inférieur à celui des hommes, à peine en trouverait-on 40% sachant lire et écrire.

Nous avons l'année dernière 6 conscrits, tous savaient au moins lire et écrire. Bien rarement il y a des illettrés.

Les conjoints ne sachant pas signer forment une exception. Dans l'espace de plusieurs années, il y en a eu à peine un l'année dernière, originaire d'une autre commune.

Il n'existe encore à Sailhan aucune des nouvelles institutions scolaires.

Les traitements de l'instituteur et de l'institutrice est de : 1000 francs et 600 francs. Le logement étant insuffisant par suite de la transformation de la chambre principale de la maison d'école en chapelle où se célèbrent les offices (la paroisse est sans église), la commune a été obligée de louer une chambre dont le loyer annuel est de 80 francs.

Le maire et le conseil municipal seraient animés des meilleures intentions pour réaliser certaines améliorations indispensables, mais malheureusement les finances obérées de la commune et le projet de construction de l'église qui les préoccupe énormément ne leur permettent actuellement de s'imposer aucun sacrifice.

Mentionnons cependant les améliorations qui devraient être faites : construction d'un préau couvert, achat de mobilier scolaire, création d'une bibliothèque, d'une caisse des écoles qui rendrait de grands services pour les enfants pauvres, malheureusement trop nombreux et qui arrivent le plus souvent à l'école sans livres ni cahiers. Enfin, hâter la construction de l'église afin de pouvoir rendre la grande salle du rez-de-chaussée à sa première destination.

Espérons que des temps meilleurs permettront de réaliser toutes ces améliorations et en attendant patientons.

Fait Sailhan le 12 avril 1887